



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 octobre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 35

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 octobre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 octobre 2006

Président :
Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Françoise BILLY, Gérard NEBAS, Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN, Rodolphe CHALLET, Amaury BREUILLE, Robert PLANTECOTE, Jacques LAMARQUE, Gérard ZABATTA, Michel GENDREAU, Jeanine BIMES, Nicole GRAVAT

Conseillers :

Rémy LANDAIS, Andrée CHAREYRE, Nathalie BEGUIER, Annie COUTUREAU, Elsie COLAS, Bernard JOURDAIN, Danièle GANDILLON, Michel PAILLEY, Yannick TARDY, Marie-Edith BERNARD, Catherine REYSSAT, Alain GARCIA, Franck GIRAUD, Marc THEBAULT, Stéphane TRONEL, Claudie LAROCHE

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN ; Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA ; Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT ; Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE ; Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE ; Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT

Excusés :

Adjoints :

Paul SAMOYAU

Conseillers :

Joël RENOUX, Dominique GUIBERT, Jean-Louis EPPLIN, Karen NALEM, Catherine DEGUERCY, Françoise HALAT, Jacqueline LEFEBVRE, Michelle LE FRIANT, Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 octobre 2006

DELIBERATION D20060469

DIRECTION SYSTEMES
INFORMATION
TELECOMMUNICATIONS

Mise en réforme de matériels informatiques et bureautiques

Monsieur Gérard ZABATTA Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Un certain nombre de matériels informatiques et bureautiques dont l'inventaire figure en annexe (micros, imprimantes, télécopieurs et matériels divers) ont dû être retirés des services. Ces matériels sont totalement hors d'usage et ne présentent plus aucun caractère de réutilisation hors le recyclage.

Les écrans présentent quant à eux, dans leur composition, des éléments toxiques (terres rares pour le revêtement de l'écran notamment). Ils devront donc être détruits par l'entreprise qui détient les matériels nécessaires à ce type de manipulation. La récupération de l'électronique est gratuite mais la destruction des écrans est onéreuse du fait de la nécessité pour l'entreprise d'amortir le coût des matériels nécessaires.

Ces matériels seront repris par une entreprise de réinsertion de Saint Maixent l'Ecole (79400), E.I.F.A., où les composants électroniques vont être recyclés.

Le tarif facturé pour la reprise de ces matériels sera le suivant :

Ecrans, téléviseurs, minitel, etc.	0,44 Euros TTC le kilo
Tous autres matériels (imprimantes, faxes, etc.)	0,24 Euros TTC le kilo
Transport	Sur la base de 37,50 Euros TTC par déplacement du véhicule (Saint Maixent/Niort/Saint Maixent)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser la mise en réforme des matériels désignés en annexe,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à faire reprendre ces matériels par l'Entreprise Insertion Formation Action, située à 79400 Saint Maixent l'Ecole et à mandater la facture qui sera établie suite à leur enlèvement.

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 011.0202.611.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 12

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Gérard ZABATTA